



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP  
 Section locale **FO** DGFIP62  
 DDFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

\*\*\*\*\*

☎ : 06.04.40.51.41

@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

## Déclaration liminaire au CTL du 24 novembre 2016

Monsieur le Président, le traitement des différents sujets abordés dans le CTL de ce jour ont un point commun :

**Quand on ne sait pas où l'on va, tous les chemins mènent nulle part !**



**BDV / PCE : où la mort annoncée à petit feu du contrôle fiscal à Calais.**



La Direction Générale prône la lutte contre la fraude fiscale. On pourrait croire qu'elle adapte les moyens à ses ambitions. Cependant, force est de constater que ce n'est pas le cas avec la réorganisation des services sur le Calaisis !

Alors que cette brigade mériterait plus de moyens face à des systèmes de fraudes fiscales caractérisées et spécifiques, vous l'affaiblissez...

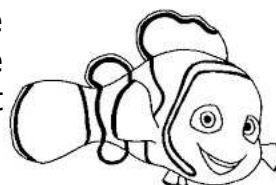
Le contrôle fiscal deviendrait-il à son tour une variable d'ajustement à la DGFIP comme de nombreux autres services ?

### Le monde de Mémo...

La DGFIP considère sûrement les vérificatrices et vérificateurs comme Dory, le poisson chirurgien bleu amnésique du célèbre dessin animé de Pixar.

Elle tente de faire revenir par la fenêtre une application "rialto investigations" que les acteurs du contrôle fiscal avait laissée à la porte. Le rejet et le boycott avaient été massifs pour cette application de flicage, de statistiques, contre productive et véritable usine à gaz ...

La ficelle est grosse et renommer "Rialto Investigations" gentiment "Rialto mémo" ne suffit pas à noyer le poisson !



Les vérificateurs passeront bientôt plus de temps à dire et remplir des cases de ce qu'ils font qu'à faire proprement dit.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

Les vérificatrices et vérificateurs ont bien plus besoin d'autre chose pour exercer correctement leur fonction très difficile : tout d'abord de la confiance, de la sécurité et surtout du soutien.

La relation de confiance avec les contribuables vérifiés dont on nous rebat les oreilles serait plus adaptée à la relation avec ses personnels qu'avec les "vérifiés", non ?

La DGFIP ferait mieux de revaloriser les frais des déplacements que leurs agents effectuent avec leurs véhicules personnels. (rappel : les frais remboursés sont inférieurs au barème fiscal retenu pour l'IR)

Et là, c'est la DGFIP qui comme Dory est amnésique !

### **Généralisation des pôles inter-régionaux de programmation du contrôle fiscal**

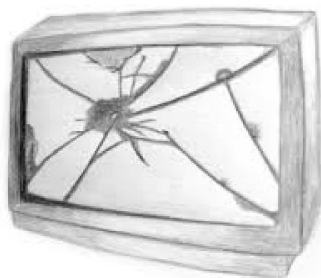
Comme d'habitude à la DGFIP et plus particulièrement à la DDFIP62 , on met la charrue avant les bœufs...Nous ne cessons de le dire...

Une expérimentation engagée à la fin de l'année 2015 au sein des DIRCOFI Nord et Sud-Pyrénées est donc tout à fait concluante selon vos documents de travail.

En fait, la décision était déjà prise avant même une soi disante expérimentation. Nous reviendrons au cours de ce CTL sur les « premiers résultats » dans le Pas-de-Calais... résultats que nous ne pouvons que qualifier de peu efficaces à défaut d'être concluants !

### **Evolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public : où quel avenir pour les 3 agents C du SCRA ?**

La réorganisation du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public provoque une réduction du nombre d'agents de 5 à 2 dans le Pas-de-Calais. La charge de travail va maintenant incomber au PCE de Béthune à l'antenne de Lens.



Rappelons quand même que notre département a déjà doublement contribué à l'effort d'emploi dans le cadre de la mise en place du POLRE de Toulouse ! Monsieur le Directeur, vous êtes un parfait soldat... comme vous le dites si bien, vous faites le job, mais oubliez trop souvent les agents de cette direction !

FO DGFIP 62 s'interroge ainsi sur le devenir des 3 collègues agents C qui ont sûrement apprécié « l'impact de la réorganisation sur leur situation personnelle » !

Votre fiche évoque uniquement une affectation Arras - Gestion des Comptes Publics comme seule information. **Des précisions s'imposent !**

### **PCRP : Où pourquoi changer un pilotage qui fonctionne ? Pour une fois qu'il y a un pilote dans l'avion !!!**

Le groupe de travail lié à votre réforme du PCRP a montré que les acteurs du terrain étaient tout à fait satisfaits du pilotage de ce service. Pourquoi donc changer quelque chose qui fonctionne ? Pour une fois qu'il y a un pilote dans l'avion !

Alors, on pourrait peut-être penser que les résultats du PCRП du Pas-de-Calais ne sont pas satisfaisants..... que nenni ! Cet argument n'est pas non plus recevable. En effet, notre département se démarque dans notre inter-région. Enfin, on pourrait croire que le choix de pilotage initial du PCRП, à savoir un IP à sa tête, est une spécificité toute locale. L'étude comparative de l'organisation de l'encadrement dans les différents PCRП de France montre pourtant que le pilotage actuel dans le Pas-de-Calais est ... plutôt ...dans la norme... Le département et son organisation sont même cités en exemple par endroit !!

Que tirer donc comme conclusion, Monsieur le Président ?

**Pour FO-DGFIP62 cette réorganisation ressemble plus à une chasse aux sorcières qu'à une recherche de « renforcement du pilotage » ou « d'une augmentation de la disponibilité des responsables » comme vous l'indiquez dans votre fiche !**

**Dans les faits, ce sera tout le contraire puisque nous verrons apparaître des rivalités entre les différents PCRП !**



**Quand on ne sait pas où l'on va, tous les chemins mènent nulle part !**

Telle est donc la maxime de ce CTL.

**Par contre pour FO-DGFIP 62, une chose est sûre : la DGFIP va droit dans le mur et ce sera bien au pied du mur que l'on s'apercevra malheureusement de la hauteur du mur !**

Enfin, nous ne finirons pas cette déclaration liminaire sans évoquer la décision du Conseil d'État suite à la requête de l'Association des Comptables Publics au sujet de règles de mutation illégales.

Aussi bien sur les fins de non-recevoir opposées par le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique que sur la légalité des dispositions attaquées, le Conseil d'état a dit le droit : la DGFIP est hors-la-loi !

La DGFIP ne peut pas faire n'importe quoi et il est parfois bon de la ramener sur le droit chemin, celui qui mène quelque part...

#### **Les élus FO DGFIP62 :**

##### **Titulaires**

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUX et Michaël MILLOT

##### **Suppléants**

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Nicolas WANIN et Hervé DANNEELS

##### **Experte**

Sylvie MANIEZ, Philippe LUCAND et Élodie LECLERCQ